

# DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier à retourner impérativement avant le 16 juin 2025

## COORDONNEES DU CANDIDAT

Madame  Monsieur

Nom et Prénom :

.....

Adresse complète :

.....

Ville : .....

Code postal : |.....|

Téléphone fixe : ..... Portable :

.....

Courriel : .....

Site internet : .....

## RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ / PRODUITS

Dénomination sociale :

.....

Statut juridique : .....

N°RCS/RM/SIRET : .....

Artisan  transformateur  Producteur

Commerçant ambulant

Autre : .....

Origines des produits : Artisanat local  Productions agricoles

Achat en vue de la revente

### **Secteur d'activité :**

Alimentation  Restauration  Décoration  Bijouterie

Prêt à porter  Bijouterie  Jeux  Jouets

Livres

autres : .....

## **DESCRIPTION DES PRODUITS PROPOSES**

## **CONDITIONS ET MODALITES D'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC**

Les exposants devront apporter tout le matériel nécessaire à la tenue de leur stand. L'installation des exposants est prévue le 27 juin 2025 de 13h00 à 15h00. Ils pourront accéder au site avec leur véhicule uniquement pour la dépose de leurs marchandises et autres matériels. Aucun véhicule ne sera admis sur l'espace réservé à la manifestation. L'autorisation est consentie pour l'exploitation d'un espace ou d'un stand et sera accordée à un professionnel. La mise à disposition de l'autorisation d'occupation temporaire est consentie pour la date arrêtée.

La ville se réserve la possibilité d'attribuer tout ou partie des stands par les candidats retenus qui s'engage à respecter :

- La réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité ;
- L'espace attribué ;
- Et à le rendre propre, vidé de tous cartons ou poubelles et une volonté de tri.

Le candidat n'est pas autorisé à apporter de modifications, ni effectuer des travaux sur l'emplacement mis à disposition par la ville.

La présence de l'exposant est obligatoire pendant la tenue de la manifestation.

L'exposant ne devra causer aucune nuisance auprès des voisins de stands, sera tenu pour responsable de tout litige dans le cadre de conflit et peut être exclu si son comportement est de nature à entacher l'image du marché.

La ville de Pointe-à-Pitre ne sera en aucun cas responsable en cas de perte ou de vol de vos objets personnels, professionnels et d'objets exposés.

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

La présence de l'exposant est obligatoire pendant la tenue de la manifestation. La transmission du dossier de candidature dûment complété et signé avec des photos des produits qui seront exposés.

\*\*\*\*\*

J'atteste sur l'honneur que les renseignements ci-dessus et contenus dans le dossier de présentation sont exacts.

Je m'engage à respecter les conditions d'inscription, d'installation et les modalités d'exposition au Village Nocturne Lapwent.

Fait à ....., le ..... 2025

Signature

*(précédée de la mention lu et approuvé)*